

MAROC

Mission de suivi du Projet de Politique de Développement pour le Secteur de l'Énergie (PPD Énergie)

8-12 septembre 2008

Aide Mémoire

INTRODUCTION

Dates et objectifs de la mission

A la demande du gouvernement du Maroc, Mme. Ilhem Baghdadli, Spécialiste énergie de la Banque mondiale (BM), s'est rendue à Rabat du 8 au 12 septembre 2008. La mission avait pour objectifs de :

1– Discuter l'état d'avancement des mesures que le gouvernement du Maroc s'est engagé à réaliser durant le premier d'une série de Prêts destinés à la Politique de Développement du secteur de l'énergie (PPDE) et les travaux à mener pour la préparation du PPD2, en particulier en ce qui concerne l'assistance technique pour l'étude « stratégie d'approvisionnement » (pour laquelle la BM a obtenu un financement ESMAP) et la révision des formules de prix pour les produits pétroliers (des fonds de la BM sont aussi disponibles pour ces travaux)

2– Présenter au gouvernement le support technique que la Banque mondiale est en mesure d'offrir en matière de gestion des risques catastrophiques et de gestion des risques de prix de l'énergie.

Organisation de la mission et remerciements

L'agenda de la mission a été organisé par Mme. Khadija Sebbata avec le concours du comité de pilotage du PPDE, du Ministère des Affaires Economiques Générales (MAEG), du Ministère de la Privatisation et des Finances (MPF) et du Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE). Les réunions avec les membres du comité de pilotage du PPD, de la Direction des Combustibles et Carburants, de la Direction de l'Électricité et du Comité des Réformes du Secteur Pétrolier se sont tenues au MEMEE. L'essentiel des réunions sur la gestion des risques des prix de l'énergie et la gestion des risques catastrophiques s'est tenu au MAEG et au MPF. La mission tient à remercier les cadres du MAEG, du MPF et du MEMEE pour leur franche collaboration et la richesse des discussions menées. L'agenda de la mission est annexé à cet aide mémoire pour information.

RESUMES DES DISCUSSIONS TECHNIQUES

Suivi du PPDE

Comme en témoigne la matrice de mesures associées au programme de prêts programmatiques de soutien à la politique de développement du secteur énergie, le Gouvernement du Maroc est

engagé dans un vaste chantier de réformes visant à renforcer la sécurité énergétique ainsi qu'à améliorer la compétitivité du secteur et sa contribution à la croissance économique. Le bilan des développements enregistrés depuis le passage au conseil d'administration du premier PPDE, et en particulier depuis la dernière mission qui a eu lieu en juin 2008, est positif malgré une conjoncture internationale particulièrement sévère. Les progrès enregistrés sous les différentes composantes des principaux piliers sont résumés dans les sections suivantes.

A - Bilan du design et de l'exécution du premier PPD

Pilier 1 – Renforcer la sécurité énergétique dans un cadre de développement durable.

La préparation du PPD1 avait mis à jour le besoin de redéfinir la *stratégie d'approvisionnement énergétique* du Maroc, étant donné la demande galopante, les ressources nationales extrêmement limitées en énergies fossiles traditionnelles et la flambée du prix de ces dernières sur les marchés internationaux. Depuis le passage du premier PPDE au conseil d'administration de la Banque mondiale, des travaux de fonds ont été développés sur cette problématique complexe, dont les enjeux sont évidemment cruciaux pour le Maroc. Une étude stratégique sur l'approvisionnement énergétique pilotée par Madame la Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, est en cours de lancement, avec financement ESMAP et sera finalisée dans les prochains mois. Les grandes lignes de cette nouvelle stratégie énergétique et du Plan National d'Actions Prioritaires (PNAP) qui prévoit les étapes de son exécution ont été communiquées au public en Juillet 2008.

Ce plan, ambitieux en matière de gains d'efficacité énergétique, identifie les actions clés à mettre en œuvre dans les cinq prochaines années. Coté offre, il s'agit de la mise en place de capacités de production d'électricité additionnelle¹; du renforcement de l'interconnexion²; du plan national d'installation des bassins de rétention chez les agriculteurs; du programme d'installation des batteries de condensateurs dans tous les postes sources des distributeurs et des mesures de rapprochement des durées de révision des chaudières (70 jours) des standards internationaux (30-40 jours). Coté demande, il s'agit de généraliser l'utilisation des lampes à basse consommation ; de mettre en place de nouvelles mesures de tarifications ;³ de fonctionner à l'horaire GMT+1⁴, d'améliorer l'efficacité énergétiques des équipements d'éclairage publics⁵ et de mieux maîtriser la consommation des produits énergétiques.

La réflexion sur les investissements à déployer pour garantir à plus long-terme la sécurité énergétique du pays, diversifier les sources d'énergie nationales et rationaliser leur usage est en cours et sera poursuivie dans le cadre des travaux financés par ESMAP. Les contraintes sur le prix et la disponibilité des différents types d'approvisionnements placent le charbon au cœur du bouquet électrique du scénario de base. La promotion de la solution gaz nécessite une réflexion sur les moyens de garantir un coût d'accès compétitif et de sécuriser à long terme l'accès et les

¹ Activer la réalisation de Jorf Lihoudi (2*660 MW), de Jorf Lasfar (2*330 ou 2*660 MW) et du programme 1000 MW éolien.

² Construire une troisième ligne de 700 MW Maroc Espagne et achever la ligne 400 KV avec l'Algérie.

³ Plus spécifiquement, il s'agit d'introduire les principes d'une tarification sociale et incitative de type 20-20 pour tous les résidentiels et collectivités locales ; de mettre en place un tarif optionnel super pointe pour les industriels THT-HT et la tarification bi-horaire optionnelle.

⁴ adopté en juin 2008.

⁵ Exemple: stabilisateurs, économiseurs et lampes à basse consommation.

débouchés domestiques et régionaux de la matière. Les conditions de financement de ces différentes options vont être des éléments de poids pour trancher la question du prochain bouquet électrique. Durant les rencontres annuelles le 13 octobre 2008, Monsieur le Ministre des Affaires Economiques et Générales du Maroc a demandé à la Banque Mondiale d'appuyer le pays dans l'analyse des scénarii, où le charbon serait un peu moins prédominant. Il souhaiterait notamment que la Banque mondiale informe le gouvernement du Maroc des nouvelles opportunités que le Fonds de promotion des Technologies Propres (Clean Technology Fund) peut offrir pour la promotion de projets nationaux ou régionaux de production d'énergie renouvelable. Une analyse assez détaillée de ces options de développement énergétique à faible teneur en carbone est donc attendue dans les prochains mois et sera préparée avec un appui de la BM.

La réflexion sur la reconstitution des stocks de sécurité de pétrole brut et de produits pétroliers a beaucoup avancé depuis le passage du premier PPDE au conseil d'administration. La problématique des stocks de sécurité est d'importance majeure. En effet, la constitution de 90 jours de stocks de sécurité en pétrole et produits pétroliers a été une condition d'intégration régionale en Europe. Elle sera sans doute aussi importante pour la constitution d'une Union Méditerranéenne.

La législation marocaine actuelle est plus exigeante que les normes européennes et internationales qui s'appliquent aux pays de l'OCDE. En effet, l'arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Mines et de la Marine Marchande n°393-76 du 17 février 1977, relatif au stocks de sécurité des produits pétroliers, stipule que les raffineurs sont tenus de constituer et de conserver un stock en pétrole brut équivalent à 30 jours de leurs ventes en produits finis et les repreneurs en raffineries un stock de 75 jours de leurs ventes sur le marché local ; soit un total de 105 jours. Dans les pays de l'Union Européenne, les stocks de sécurité sont fixés à 90 jours de consommation des produits avec la possibilité de substitution par du pétrole brut à hauteur de 40 à 50 pourcent et droit à déduction de la production nationale à hauteur de 15 pourcent du total de la consommation. Dans les autres pays OCDE, l'Agence Internationale de l'Energie impose des niveaux de stocks de 90 jours d'importation de brut ou de produits pétroliers. Les niveaux réglementaires des stocks au Maroc sont donc significativement supérieurs à ces standards internationaux.

Toutefois, les capacités physiques de stocks de produits pétroliers sont de 46 jours et ces stockages ne sont remplis qu'à hauteur de 20 jours. Pour respecter la réglementation marocaine, il faudrait donc financer la construction de capacités supplémentaires de stockage et le remplissage des bacs (qui est de loin le poste le plus coûteux). Le financement d'une telle mesure serait particulièrement onéreux et inutile du fait du positionnement économique et géopolitique du Maroc. Dans ce cadre, un nouvel arrêté a été élaboré pour harmoniser la politique de stock de sécurité marocaine avec les pratiques européennes. Il est en cours de publication. La question du financement des stocks reste entière puisqu'il s'agit de mobiliser plusieurs centaines de millions de dollars. La pratique voudrait que l'on provisionne ce coût au travers d'un poste dédié dans la formule de prix. Des efforts seront à déployer pour permettre qu'une telle provision puisse être mise en place effectivement.⁶

⁶ La formule de prix pétroliers actuelle inclut un poste de coût pour le financement des stocks. Mais si les distributeurs bénéficient de ce poste comme élément de leurs coûts, ils ne constituent en fait pas les stocks. La raison qu'ils invoquent pour justifier cette situation est que la Caisse de compensation a d'importants arriérés vis-à-vis

En ce qui concerne la réduction de l'impact sur l'environnement et la santé publique relativement à l'élimination des carburants plombés et du diesel 10 000 ppm, le Maroc est prêt à mettre en application, à partir du 1^{er} janvier 2009, un nouvel arrêté sur les caractéristiques des produits pétroliers et à éliminer ainsi la commercialisation des carburants plombés et du diesel 10 000 ppm, qui seront remplacés par du super sans plomb et du diesel 50 ppm respectivement.

Enfin, des progrès ont aussi été enregistrés sous la composante relative à l'augmentation de l'indépendance énergétique. Un premier pan d'effort a été développé en vue de développer l'EE et les ER.

- Il s'agit, d'abord, des progrès des travaux développés en appui à la décision de réorganisation et à la restructuration des institutions responsables du développement de l'EE et des ER. La mise en vigueur de ces travaux, qui avaient été menés avec le support technique d'un cabinet international de consultants, est maintenant en discussion entre le MEMEE et le MPF. En outre, un fonds de développement énergétique a été doté des donations du Royaume de l'Arabie saoudite et des Emirats Arabes (800 millions de dollars américains) et des fonds Hassan II (200 millions de dollars américains) afin d'améliorer la sécurité des approvisionnements énergétiques en permettant, notamment, la mise en place de mesures incitatives pour promouvoir le développement de l'EE et des ER.
- Un second pan d'efforts a été déployé en vue d'assurer que les autorités responsables de l'EE et des ER aient une autorité effective. Parmi les acquis, l'adoption par le conseil du gouvernement, le conseil des ministres et le Parlement, en juillet 2008, du texte législatif relatif à l'augmentation du plafond des auto-producteurs ainsi que les mesures visant à développer un cadre fiscal incitatif pour une meilleure efficacité énergétique⁷.
- Toutefois, un chantier important reste encore ouvert. Les travaux développés en vue de l'adoption d'une nouvelle stratégie d'approvisionnement énergétique ont en effet mis en lumière le besoin de revoir la Loi sur l'EE et les ER, adoptée par le gouvernement en mai 2007. L'objectif est de disposer d'un cadre global, qui rende compte de la stratégie du secteur électrique dans son ensemble plutôt que d'une série de Lois régissant chacune une source énergétique et comportant de ce fait le risque de certaines incompatibilités ou vides juridiques. A cette fin, le texte incorporera les traits majeurs de la stratégie d'approvisionnement énergétique à long terme qui est en cours de finalisation.

Pilier 2 – Améliorer la compétitivité de l'économie marocaine et du secteur de l'énergie

Le PPDE soutient des réformes clés visant à améliorer la contribution du secteur de l'énergie à la croissance. Il s'agit de l'ouverture graduelle à la concurrence du marché de l'électricité, de l'amélioration de l'efficacité du secteur des produits pétroliers et de mesures de préparation au développement du secteur de l'énergie. Pour ce qui relève des acquis relatifs à l'ouverture du marché de l'électricité, notons d'une part le renforcement des capacités d'interconnexion qui

d'eux et que les dettes que l'administration contracte ainsi sont supérieures aux sommes qu'ils devraient théoriquement allouer à la constitution des stocks de sécurité.

⁷ Réduction de la TVA de 20 à 14 pourcent au titre de la loi des finances 2007 pour les chauffe eau solaire et réduction des droits de douanes sur les équipements des ER et EE en juin 2008.

s'est fait au travers du projet d'intégration progressive des marchés d'électricité de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie au marché de l'Union Européenne et le programme opérationnel global, qui est en cours de réalisation conformément à son calendrier. Au-delà, le comité interministériel de la réorganisation du secteur de l'électricité a été mis en œuvre et il est présidé par Madame la Ministre de l'Energie des Mines, de l'Eau et de l'Environnement. Pour ce qui relève de l'amélioration de l'efficacité du secteur des produits pétroliers, d'importants travaux analytiques ont déjà été développés pour permettre de rendre les principes de tarifications des produits pétroliers transparents, efficaces et socialement soutenables. Avec les niveaux sans précédent de volatilité qui ont été observés sur le marché du pétrole cette année, la mise en application de ces principes a été quelque peu retardée. Pour soulager les efforts budgétaires alloués à la subvention des prix, le gouvernement a procédé le 1^{er} juillet 2008 à une révision à la hausse des prix des essences super et du gasoil 350 (+1 DH/L) ainsi que du Fuel Oil (+500 DH/T). La formule des prix pétroliers sera effectivement révisée d'ici à la fin de l'année, quand la convention signée en 2004 avec la société locale de raffinage prendra fin. Enfin, pour ce qui relève de la préparation au développement du secteur de l'énergie, qui est la troisième composante de ce pilier, il semble que peu d'efforts soient finalement requis en ce qui concerne les produits pétroliers. Les règles existantes assurent déjà, en effet, l'accès des tiers aux infrastructures pour le butane. Enfin, toutes les sociétés de distribution de butane possèdent leurs propres capacités de stockage, limitant de fait le besoin d'exiger l'accès aux tiers. Les travaux concernant le développement du marché gazier ne sont pas de première urgence tant que de nouveaux approvisionnements gaziers n'ont pas été identifiés.

Pilier 3 – Faciliter le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique énergétique, et communication. Soulignons, en premier lieu, qu'aucune des mesures prévues à ce titre n'avait été considérée être un futur déclencheur de la deuxième tranche du PPDE. Il n'en demeure pas moins que les progrès attendus ont été réalisés.

B. Prochaines étapes pour le PPDE

Il ressort de cette évaluation, comme de la précédente,⁸ que les progrès accomplis depuis le passage du premier PPD au conseil d'administration de la Banque mondiale sont significatifs et suffisamment importants pour déclencher la préparation d'un second PPDE

La préparation effective d'un PPD2 exigerait d'avancer le contenu technique des dossiers suivants :

- Renforcer la stratégie d'approvisionnement énergétique :
 - établir une note de politique visant à expliquer comment favoriser le gaz et les ER dans le prochain bouquet électricité, sur la base de l'étude réalisée avec le financement ESMAP ;
 - évaluer les risques de prix que le budget du Maroc est en train d'assumer au travers de sa politique de compensation des prix pétroliers et commencer le travail nécessaire pour développer une stratégie de gestion des risques de prix.

⁸ voir Aide Mémoire de la mission de juin 2008

- Améliorer la compétitivité du secteur de l'énergie et sa contribution à la croissance ;
 - développer une formule de prix pétrolier transparente, efficace et socialement soutenable, permettant de réduire fortement les subventions ;
 - développer les principes de politique de la concurrence qui devront s'appliquer au secteur pétrolier en janvier 2009 quand la convention actuelle avec la SAMIR sera caduque ;
 - entreprendre la restructuration du secteur électrique et l'étude sur la réforme des tarifs électriques, financée par la Banque mondiale au travers d'un prêt à l'ONE.

La Banque mondiale propose de discuter l'appui technique qu'elle pourrait offrir aux cadres du gouvernement pour la préparation d'un deuxième PPDE lors d'une mission prévue du 10 au 17 Novembre 2008 dans le cadre des travaux sur la gestion de risques.

Gestion des Risques

Une équipe de la Banque mondiale, représentée par Mme. Ilhem Baghdadli pour le volet énergie, a présenté le support analytique et financier que la Banque mondiale souhaiterait offrir au Gouvernement du Maroc pour lui permettre de renforcer l'évaluation, la gestion et le financement des risques de prix et des risques catastrophiques dans le cadre d'une approche globale. Le travail, qui s'intéresse aux secteurs de l'agriculture et de l'énergie, s'articule en trois étapes :

- 1) le recensement des risques susceptibles d'affecter le Maroc et la sélection, par le gouvernement, des risques à prendre en charge dans la stratégie globale ;
- 2) le développement d'une stratégie globale de gestion des risques et d'un plan d'action détaillant les instruments nécessaires et les capacités requises pour une prise en charge efficace des principaux risques (catastrophiques et prix) liés aux secteurs de l'agriculture et de l'énergie ;
- 3) la mise en œuvre de ladite stratégie en développant les investissements requis en termes de capacité, d'instruments financiers, d'infrastructures ou de technologies.

Une équipe de la Banque mondiale conduite par Monsieur Pierre Rondot, spécialiste du secteur agricole, a mobilisé un financement de l'ordre de 120,000 USD (dons sur fonds fiduciaires GFDRR) pour réaliser la première phase de ce travail qui devrait être discuté durant un atelier interministériel le 10 novembre 2008 et finalisé d'ici à la fin de l'année calendaire. Suite à la demande exprimée par le gouvernement du Maroc durant la mission, l'équipe est en train de solliciter un financement supplémentaire de l'ordre de 1 million de dollars américains (toujours sous forme de dons) pour réaliser la deuxième phase de ce travail. Notons que la Banque mondiale pourrait accompagner le Maroc dans certaines mesures de mise en œuvre de la stratégie, si le gouvernement le lui demandait. Les paragraphes suivants résument le travail qui sera engagé en matière de gestion des risques de prix de l'énergie et en matière de gestion de risques catastrophiques d'ici à la fin de l'année.

Un atelier de discussion des stratégies de gestion des risques est prévu le 10 novembre 2008. Il sera suivi d'une mission d'identification d'une semaine.

	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Calendrier	D'ici à décembre 2008	Janvier à décembre 2009	A la discrétion du Gouvernement du Maroc
Gestion des Risques de Prix Energie	Recenser et évaluer les risques	Développer une Stratégie de Gestion des Risques	Exécuter la Stratégie
Gestion des Risques Catastrophiques			
Financement	200, 000 (don)	1 million (don)	A identifier par le Maroc

Annexe 1 Calendrier de la mission

Lundi 8 septembre

10:00 Ministère des Affaires économiques et générales. Réunion interministérielle dirigée par Mademoiselle Benchekroun sur la proposition de la BM de développer un produit global de gestion des risques.

Mardi 9 septembre

10:00. Ministère des Mines de l'Energie, de l'Eau et de l'Environnement. Direction de l'Observatoire. (Mademoiselle Maya Aherdane et son équipe).

13.00 Ministère des Mines de l'Energie, de l'Eau et de l'Environnement. Réunion avec le Comité de pilotage du PPD Energie en présence de Mademoiselle Aherdane.

Mercredi 10 septembre

9:00 Ministère des Finances. Direction du Trésor. Messieurs Ali Bedrane et Abdelhakim Jouhari

10:00 Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement. Direction des Combustibles et Carburants. Monsieur Al Aoufir

13.00 Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement. Direction de l'électricité. Monsieur El Hafidi et son équipe.

Jeudi 11 septembre

9:00 Ministère des Finances. Secrétariat Général. Monsieur Loudi et son équipe

10:00 Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement. Comité des Réformes du secteur Pétrolier. Messieurs Debbarh et Alami Souni

11:00 Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement. Direction de l'Observatoire. Mademoiselle Maya Aherdane

13:00 Ministère des Finances. Direction des Assurances. Monsieur El Bakri et son équipe.

14:00 Ministère des Affaires économiques et générales. Réunion avec le Comité de pilotage du PPD Energie en présence de Mesdemoiselles Aherdane et Benchekroun.

3:30 pm Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement. Direction de l'électricité. Monsieur El Hafidi.

5:30 pm Délégation de la commission européenne au Maroc. Messieurs Cyril Dewaleyne et Marcello Mori.

Vendredi 12 Septembre

9:30 Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement. Direction de l'Observatoire (Mademoiselle Maya Aherdane) et Direction des Combustibles et Carburants (Monsieur Al Aoufir)

11:00 Ministère des Finances. Direction du Budget. Monsieur Tazi et son équipe.

Annexe 2. Gestion des Risques

A. Les risques de variations des prix de l'énergie - En 2008, la volatilité des prix du pétrole brut et des produits pétroliers a atteint des niveaux jamais connus dans l'histoire du secteur. Les conséquences sur le coût des approvisionnements pétroliers ont été particulièrement importantes au Maroc, qui est presque entièrement tributaire des importations pour son approvisionnement énergétique. Etant donné que les prix des produits pétroliers restent subventionnés au Maroc, cette volatilité s'est traduite par d'importantes charges non prévues sur la Caisse de Compensation et donc du budget de l'Etat⁹. En juin 2008, le baril de pétrole dépassait les 140 dollars américains et le Ministère des Finances a donc fait savoir à la mission de suivi du PPDE qu'il serait intéressé par d'éventuels appuis analytiques et techniques qui permettent de mieux connaître et utiliser les pratiques de gestion des risques de prix énergétiques, susceptibles d'atténuer la volatilité des coûts d'approvisionnement en produits pétroliers. Suite à cette requête, l'équipe énergie de la Banque mondiale s'est associée à l'équipe agriculture pour mobiliser des fonds fiduciaires dédiés à la gestion des risques au Maroc.

Le travail proposé par la Banque sur le volet risques de prix énergie a donc pour objectif d'identifier les instruments de couvertures efficaces pour des horizons temporels donnés et des segments bien ciblés du marché énergétique marocain. A court et moyen termes ces instruments permettent : 1- le lissage de variations importantes du prix du marché ; 2- la fixation à un prix donné d'une matière première ou énergétique ; 3- la fixation de marges (de raffinage principalement) pour assurer un minimum de profitabilité. A long terme, les instruments de gestion des risques de volatilité des prix énergétiques sont des investissements en énergies alternatives. Les outils de gestion des risques de prix qui sont utilisables à court, moyen et quelquefois long termes sont multiples. Les outils les plus connus sont bien sûr les contrats physiques, les futures et les options. Mais les accords privés non publiés¹⁰ avec des intervenants comme des banques ou des fournisseurs¹¹ sont aussi très développés. Des outils de gestion partielle des coûts existent aussi. On pense par exemple à la fixation du prix du transport maritime sur une certaine période.

Par ailleurs, le travail proposé par la Banque mondiale permettra d'accompagner le gouvernement du Maroc dans le développement d'une stratégie de gestion des risques de prix de l'énergie, ciblée sur les segments de marché où la volatilité des prix de l'énergie génère les plus fortes créances contingentes (explicites ou implicites) pour le budget de l'Etat. L'exposition du Budget marocain aux variations de prix des produits pétroliers sur le marché international n'est pas la même suivant les secteurs utilisateurs concernés. Pour aider le gouvernement à identifier les secteurs d'intervention prioritaires, la démarche sera de : 1-classifier les utilisateurs en grands segments¹², 2- identifier comment les chocs de prix qui affectent ces utilisateurs peuvent se

⁹ En outre, la charge de la compensation enregistre des aggravations continues passant de 5.2 milliards MDH en 2003 à 35 milliards MDH en 2008, contribuant ainsi à la réduction des possibilités de financement des programmes d'investissements et des chantiers de réformes engagés par le gouvernement.

¹⁰ Over the counter – OTC.

¹¹ Exemple : échanges de cotations de prix pour du gasoil entre deux périodes rapprochées, échanges de cotations Platts contre un prix fixe, etc.

¹² Exemples de segments : les compagnies travaillant sur le marché international ; les compagnies travaillant à l'export sur le marché international ; les compagnies dont la composante énergétique ou les flux de matières premières basées sur les hydrocarbures est faible dans les coûts de fabrication (telles que les industries chimiques de produits de spécialités) ; les compagnies de production d'énergie (électricité principalement) ; le marché des

répercuter sur le budget de l'Etat, 3- évaluer le bénéfice et le coût de la prise en charge d'une partie des risques les plus critiques pour le budget et la stabilité du pays. Durant la phase 1 du travail proposé, la Banque mondiale mettra à la disposition du gouvernement du Maroc l'expertise requise pour permettre au gouvernement du Maroc d'établir la liste des segments de marché sur lesquels il souhaiterait développer une stratégie de gestion des risques de prix énergie.

B. Les risques catastrophiques – Avec une population qui a triplé au cours des cinquante dernières années, un taux d'urbanisation croissant et une forte concentration de ses actifs, l'économie marocaine pourrait être particulièrement affectée si une catastrophe naturelle de grande échelle se produisait. A moins que des mesures appropriées de financement des risques ne soient mises en place avant la prochaine catastrophe, la gestion à posteriori du désastre pourrait excéder de loin les ressources financières disponibles – ou contraindre de réallouer des fonds assignés à d'autres priorités nationales, causant ainsi des problèmes de liquidités à court terme et augmentant significativement la dette à long-terme. Comme on a pu le voir dans certains pays, ces événements extrêmes posent aussi de sérieux défis pour ce qui concerne la stabilité économique du pays.

La définition d'une stratégie globale d'évaluation, de gestion et de financement des catastrophes naturelles est primordiale, dans l'effort de limiter leur impact sur le pays. Durant la phase 1 du travail proposé, la Banque mondiale mettra à la disposition du gouvernement du Maroc les expertises requises pour faire une revue rapide des risques catastrophiques qui peuvent affecter le pays et des dispositifs de prise en charge de ces risques qui ont déjà été développés par le gouvernement. Il s'agira en outre d'entendre le diagnostic que le gouvernement fait des instruments de gestion des risques dont il dispose et les risques qu'il souhaiterait mieux gérer en s'inspirant des meilleures pratiques internationales. Sur cette base, la banque mondiale aura les éléments nécessaires pour aider le gouvernement du Maroc à développer, dans une seconde phase, une stratégie de gestion et de financement des risques catastrophiques sélectionnés.

transports (compagnies et particuliers) locaux et du chauffage des particuliers ; la pêche, l'agriculture, le tourisme, etc.